


SYNTHESE SITUATION FISCALE ET SOCIALE

Catégorie de candidat	Pièces à fournir par chaque candidat, co-traitant ou sous-traitant
<p>①</p> <p>Entreprise individuelle</p> <p>EURL</p> <p>Auto entrepreneur</p> <p>Artisans</p> <p>Professions libérales</p> <p>SCP</p> <p>SELAFA</p> <p>SELAS</p> <p>SELARL</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Liasse 3666 <i>ou</i> attestation fiscale en fonction du régime : <ul style="list-style-type: none"> • <u>IR</u> : volets ① + ② + ③ • <u>IS</u> : volet ② ➤ URSSAF ou sinon : <ul style="list-style-type: none"> • <u>Artisan</u> : Chambre des métiers • <u>Domaine Maritime</u> : CMAF • <u>Domaine Agricole</u> : MSA • <u>Artiste</u> : Chambre des artistes ➤ RSI (maladie, vieillesse) ou ENIM (Domaine Maritime) ➤ Caisse retraite ➤ Congés payés et chômage intempéries (si travaux bâtiment ou génie civil ou évènementiel)
<p>②</p> <p>Société Anonyme</p> <p>ou</p> <p>S.A.S.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Liasse 3666 : volet ② <i>ou</i> attestation fiscale ➤ URSSAF ➤ Congés payés et chômage intempéries (si travaux bâtiment ou génie civil ou évènementiel)
<p>③</p> <p>Société A Responsabilité Limitée (SARL)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Liasse 3666 : volet ② <i>ou</i> attestation fiscale ➤ URSSAF / Mutuelle Sociale Agricole (régime agricole) (<u>MSA</u> = régime obligatoire + maladie) ➤ Congés payés et chômage intempéries (si travaux bâtiment ou génie civil ou évènementiel)

<p style="text-align: center;">④</p> <p style="text-align: center;">Société en Nom Collectif (cf. art 8 du CGCT)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Liasse 3666 : volet ② <i>ou</i> attestation fiscale ➤ URSSAF / Mutuelle Sociale Agricole (régime agricole) (<u>MSA</u> = régime obligatoire + maladie) ➤ Congés payés et chômage intempéries (si travaux bâtiment ou génie civil ou évènementiel)
<p style="text-align: center;">⑤</p> <p style="text-align: center;">Organisme sans but lucratif (association loi 1901)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Cf. 2°) de l'article D 8222-5 ou -7 Code du travail le cas échéant ➤ Document justifiant de la régularité de sa situation fiscale et sociale (sauf si l'association bénéficie d'exonération)
<p style="text-align: center;">⑥</p> <p style="text-align: center;">Sociétés nouvelles créées après le 1^{er} janvier de l'année considérée</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Récépissé de dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalité des entreprises (CFE) ou Extrait K-Bis ou Registre de la Chambre des Métiers
<p style="text-align: center;">⑦</p> <p style="text-align: center;">Candidat établi à l'étranger</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Cf. Article D8222-7 du code du travail</u> : documents à remettre lors de la conclusion du contrat et tous les six mois jusqu'à la fin de son exécution (dans tous les cas) : <ul style="list-style-type: none"> • Un document mentionnant son numéro individuel d'identification. Si le cocontractant n'est pas tenu d'avoir un tel numéro, un document mentionnant son identité et son adresse ou, le cas échéant, les coordonnées de son représentant fiscal ponctuel en France • Un document attestant de la régularité de la situation sociale du cocontractant au regard du règlement (CE) n° 883/2004 du 29 avril 2004 ou d'une convention internationale de sécurité sociale et, lorsque la législation du pays de domiciliation le prévoit, un document émanant de l'organisme gérant le régime social obligatoire et mentionnant que le cocontractant est à jour de ses déclarations sociales et du paiement des cotisations afférentes, ou un document équivalent ou, à défaut, une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale prévue à l' article L. 243-15 du code de la sécurité sociale .

	<p>Dans ce dernier cas, elle doit s'assurer de l'authenticité de cette attestation auprès de l'organisme chargé du recouvrement des cotisations et contributions sociales</p> <p> <u>Lorsque l'immatriculation du cocontractant à un registre professionnel est obligatoire dans le pays d'établissement ou de domiciliation, l'un des documents suivants :</u></p> <p>a) Un document émanant des autorités tenant le registre professionnel ou un document équivalent certifiant cette inscription</p> <p>b) Un devis, un document publicitaire ou une correspondance professionnelle, à condition qu'y soient mentionnés le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et la nature de l'inscription au registre professionnel ;</p> <p>c) Pour les entreprises en cours de création, un document datant de moins de six mois émanant de l'autorité habilitée à recevoir l'inscription au registre professionnel et attestant de la demande d'immatriculation audit registre.</p>
<p>⑧</p> <p>Société en zone franche urbaine</p>	<p>➤ Attestations fiscales et sociales auxquelles elle est soumise mais exonération de (attention durée limitée) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - URSSAF - Impôt sur les sociétés

Les sites pour obtenir par voie dématérialisée les documents :

* Aspect fiscal N-1 : (déclaration et paiement)

- pour la liasse fiscale (uniquement pour les entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés et assujetties à la TVA) :

<http://www.impots.gouv.fr/>

* Aspect social - 6 mois : (déclaration et paiement)

- pour le certificat social de l'URSSAF (sauf les entreprises sans salarié relevant du régime social des indépendants) :

<https://mon.urssaf.fr/> (espace sécurisé)

- pour le certificat social de RSI : www.rsi.fr/

- pour le certificat social de MSA : www.msa.fr/

- pour le certificat social de ENIM : www.enim.eu/

* Congés pour les entreprises du BTP et génie civil :

- pour le certificat de congés payés et chômage-intempéries :

www.cnetp.fr , espace sécurisé adhérents / rubrique documents téléchargeables / attestation de marché.